

Bonjour,

Dans le cadre de l'enquête sur la délimitation de la mer au sein des courants littoraux de Soustons et Vieux Boucau Je donne un **avis favorable POUR LA DÉTERMINATION DE LA LIMITE TRANSVERSALE DE LA MER AU PIED DU BARRAGE PRINCIPAL D'ENTRÉE QUI SÉPARE L'ESTUAIRE DU LAC MARIN**

Cordialement

Mme Sophie Charrier